

## Quatre demandeurs d'asile renvoyés en Italie

« C'est un piège qui s'est refermé sur ces migrants érythréens », estiment leurs avocats. Jusqu'à hébergés par des habitants bénévoles de la vallée de la Roya, ce soir ils dormiront à Vintimille

Je demande l'asile à La France. » Pour la première fois, des migrants se sont présentés à la gendarmerie de Breil, dans la vallée de la Roya, espérant obtenir la protection de la France. Le couple et leur petit garçon de cinq ans ainsi qu'une femme seule – tous d'origine érythréenne – étaient accompagnés de citoyens, d'avocats organisés en collectif et de membres de l'association « Roya Citoyenne », dont Cédric Herrou. Cet habitant de Breil a été poursuivi pour aide au séjour d'étrangers en situation irrégulière dans la vallée franco-italienne de la Roya, puis condamné en février à 3000 euros d'amende avec sursis. Les gendarmes étaient avertis, tout avait été organisé mais la grille de la caserne est restée fermée. « Ils ont déclaré ne pas pouvoir enregistrer leur demande d'asile sous prétexte qu'elle est réservée aux services de police d'où le renvoi à la Police aux frontières de Menton » explique Mireille Damiano, avocate niçoise.

### Interrogés sans l'assistance de leurs avocats

Le regard empli d'angoisse, les réfugiés ont donc dû monter dans un bus de la PAF, direction Menton. Mais jusque-là, la petite foule qui les entoure est confiante, y compris les personnes qui les ont hébergés. Elles les serrent dans leurs bras, pensant les voir partir vers une



Hier matin, les migrants espéraient déposer une demande d'asile auprès de la gendarmerie de Breil. Avocats et membres de l'association « Roya Citoyenne » étaient confiants. Mais la Police aux Frontières de Menton les a renvoyés en Italie. (Photo Julien Avinent)

nouvelle vie. Une fois à Menton, ces migrants ont formulé leur demande d'asile. Ils auraient dû être ensuite dirigés vers des services les prenant en charge, mais la procédure a tourné au cauchemar, estiment les avocats. « Les agents de la PAF en ont profité pour les interroger, sans interprète, sans notre assistance, soi-disant dans le cadre d'une enquête, en tant que témoins. Et nous pensons qu'elle concerne Cédric Herrou » souligne M<sup>e</sup> Damiano.

« Après plusieurs heures de retenue, privés de leur liberté, la PAF leur a remis un refus d'entrée, les a fait sortir par une autre porte, et les a renvoyés en Italie, en violation des textes en vigueur. On a assisté à une mascarade. On nous a tendu un piège » relate Zia Oloumi, un autre de leurs avocats niçois. « Nous allons attaquer leur procédure. Nous allons tenter un référé liberté, saisir le défenseur des droits et le parquet, mais aussi s'il le faut la Cour européenne des droits de

l'Homme, car nous, nous avons suivi une procédure tout à fait légale. On est sous le choc. » Pour Cédric Herrou, « c'est la preuve que, dans la vallée de la Roya, les migrants n'ont pas accès aux droits et ne peuvent formuler leur demande d'asile. » M<sup>e</sup> Damiano interroge : « Le choix de leur délivrer un refus d'entrée, les prive de tout recours effectif immédiat. C'est le plus grave. Qui a pu donner ces consignes ? »<sup>(1)</sup>. Dès qu'ils ont appris la nou-

velle, des bénévoles tentaient de les retrouver dans Vintimille. Un enfant de cinq ans dormira dehors avec ses parents, ainsi qu'une femme seule ; et quiconque leur donnera à manger, risque la garde à vue et des poursuites, puisque les autorités italiennes interdisent de nourrir les migrants.

RÉGINE MEUNIER  
rmeunier@nicematin.fr

1. La PAF a refusé de répondre à nos questions, nous renvoyant vers la Préfecture, qui a dit ne pas pouvoir nous parler avant une semaine.



Pour Cédric Herrou, « c'est la preuve que dans la Roya, les migrants n'ont pas accès aux droits ». (Photo J.-S. G.-A.)



À la frontière du pont Saint-Louis, Cédric Herrou et les membres de « Roya Citoyenne » sont consternés par la décision de la Police aux Frontières. (Photo Jean-Sébastien Gino-Antomarchi)



Les migrants ont dû quitter Breil-sur-Roya pour accomplir leur demande d'asile à Menton. (Photo Julien Avinent)